

FICHE D'INSCRIPTION

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Etablissement : Académie des Arts de la Ville de Bruxelles
rue Claessens, 10 – 1020 Bruxelles – T : 02/422 03 30 – F : 02/422 03 38
sec.arts@brunette.brucity.be – www.acabxl.eu

Date de l'inscription

Première inscription / Réinscription

DOMAINE : Arts plastiques ⁽¹⁾ Musique ⁽¹⁾ Arts de la parole ⁽¹⁾ Danse ⁽¹⁾
(1) biffer les mentions inutiles

ELEVE :

Nom * Prénom *

Sexe * ... Nationalité * Date de naissance * Lieu de naissance *

Rue * N° * Bte * Code postal* Localité *

GSM * Téléphone * e-mail *

* = champs obligatoires !

N.N.* (n° registre national)

Le droit d'inscription de 181 € ou 73 € (voir verso) est à verser au compte BE48 3101 4688 1227 de l'Académie des Arts en indiquant le nom et le prénom de l'élève inscrit en rubrique «COMMUNICATION»

N. B. : La fiche d'inscription doit être rentrée à l'Académie AVANT le vendredi 30 septembre 2017.

Le montant du droit d'inscription doit se trouver sur le compte de l'Académie AVANT le vendredi 7 octobre 2017 pour pouvoir assister aux cours !

De même, les attestations diverses doivent nous parvenir pour cette même date (vendredi 7 octobre 2017) !

PARCOURS ARTISTIQUE :

Êtes-vous diplômé de l'enseignement artistique ESAHR (Enseignement Artistique à Horaire Réduit) ou ESA (Enseignement Supérieur Artistique) ?

OUI / NON

Le cas échéant, joindre une copie du diplôme. L'inscription ne sera prise en compte que si elle porte sur une spécialité autre que celle précisée sur le diplôme.

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française.

Mentions légales relatives au traitement de vos données personnelles (conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel)

Les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'établissement dont mention en page 1 de la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves.

Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (E. S. A. H. R.).

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

N. B. : L'élève s'engage à suivre toutes les périodes de cours organisées pour le(s) cours au(x)quel(s) il s'inscrit.
L'élève reconnaît avoir reçu un exemplaire du Projet d'Etablissement et du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Académie qu'il s'engage à respecter.

Date,

Signature de l'élève majeur ou du responsable (si élève mineur) :

Pour les élèves de moins de 18 ans : **identité du responsable**

Nom et prénom :

RECTO



COURS CHOISIS en 2017 - 2018 à l'ACADÉMIE des ARTS de la VILLE de BRUXELLES :

COURS	PROFESSEURS	FILIÈRE ET ANNÉE	IMPLANTATION (Lieu de cours)

COURS ÉVENTUELLEMENT SUIVIS DANS UNE AUTRE ACADÉMIE (2^{ème} période) :

COURS	PROFESSEURS	FILIÈRE ET ANNÉE	COMMUNE

DOCUMENTS A FOURNIR : chaque dossier doit contenir une preuve de la **date de naissance** et de la **nationalité** de l'élève
(copie du livret de mariage ou de carte d'identité ou extrait de naissance ou carte SIS) = A

SITUATION DE L'ELEVE	Sigles	DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR	Cocher la situation qui vous correspond	Montant à payer
Elève né(e) avant le 15 octobre 1999	A	+ copie carte d'identité ou carte ISI+ ou livret de mariage ou extrait naissance (A)	<input type="checkbox"/>	181 €
Elève né(e) entre le 15 octobre 1999 et le 31 décembre 2005 inclus	A	+ copie carte d'identité ou carte ISI+ ou livret de mariage ou extrait naissance (A)	<input type="checkbox"/>	73 €
Elève inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	A + I	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la <u>Communauté française</u> pour l'année 2017-2018 (I)	<input type="checkbox"/>	73 €
Elève de moins de 12 ans né(e) après le 31 décembre 2005	A	+ copie carte d'identité ou carte ISI+ ou livret de mariage ou extrait naissance (A)	<input type="checkbox"/>	00
Elève de plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	A + B	+ attestation de l'école primaire fréquentée en 2017-2018 (B)	<input type="checkbox"/>	00
Chômeur complet indemnisé	A + C	+ attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) - annexe H4 – reprenant le mois de septembre 2017 (C)	<input type="checkbox"/>	00
Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM (et NON par la commune)	A + C + D	+ attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) - annexe H4 – reprenant le mois de septembre 2017 (C) + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)	<input type="checkbox"/>	00
Elève bénéficiant du revenu d'intégration	A + E	+ attestation du CPAS couvrant le mois de septembre 2017 (E)	<input type="checkbox"/>	00
Enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	A + E + D	+ attestation du CPAS couvrant le mois de septembre 2017 (E) + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)	<input type="checkbox"/>	00
Elève handicapé	A + F	+ attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AVIQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles) datée au maximum de 3 ans (F). PAS de la Mutuelle !	<input type="checkbox"/>	00
Enfant à charge d'un handicapé	A + F + D	+ attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AVIQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles) datée au maximum de 3 ans (F). PAS de la Mutuelle ! + composition de ménage datée au max. de 3 mois (D)	<input type="checkbox"/>	00
Troisième enfant (le moins âgé) inscrit dans une autre académie (Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit - ESAHR)	A + G + D	+ preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés (G) + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)	<input type="checkbox"/>	00
Droit d'inscription déjà payé dans une autre académie (Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit - ESAHR)	A + G	+ attestation officielle (annexe G) émanant de l'établissement de l'ESAHR (PAS d'extrait de compte d'une banque !)	<input type="checkbox"/>	00
Elève inscrit en humanités artistiques dans l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR)	A + I	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la <u>Communauté française</u> pour l'année 2017-2018 (I)	<input type="checkbox"/>	00
Demandeur d'emploi en période de stage (uniquement s'il a moins de 30 ans)	A + J	+ attestation du FOREM ou d'ACTIRIS (respectivement, les annexes H3 et H2) ou du VDAB (uniquement si l'élève a moins de 30 ans) (J)	<input type="checkbox"/>	00
Personne pensionnée sous statut G. R. A. P. A. (Garantie de Revenu aux Personnes Agées)	A + K	+ attestation de l'Office National des Pensions - la mention « GRAPA » doit être reprise sur l'attestation (K)	<input type="checkbox"/>	00
Elève inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	A + L	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6) pour 2017-2018 (L)	<input type="checkbox"/>	00
Elève inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	A + L	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6) pour 2017-2018 (L)	<input type="checkbox"/>	00